

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article I. DEFINITIONS

L'Agence Vatelot SAS (vendeur) immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Saint Malo sou le numéro SIRET 90857169800012 : désigne la personne physique ou morale à qui l'achat de meubles et d'éléments de décoration est confiée.

L'acheteur : désigne la personne physique ou morale qui procède à l'achat de produits de la société vendus sur le site <https://www.florence-vatelot-decoration.fr/>.

Toute commande effectuée sur le site <https://www.florence-vatelot-decoration.fr/> implique une acceptation sans réserve de l'acheteur des conditions générales de vente.

L'Agence Vatelot se réserve la possibilité de modifier ses conditions à tout moment par la publication d'une nouvelle version sur son site internet. Les conditions générales de ventes sont alors celles étant en vigueur à la date du paiement de la commande.

Article II. DOMAINE D'APPLICATION

Les Parties conviennent que les présentes CGV, préalablement discutées entre elles, s'appliquent à toutes les ventes de produits de l'Agence Vatelot, sauf accord spécifique préalable à la commande convenu par écrit entre les parties.

Tout autre document que les présentes CGV et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative, indicative et non contractuelle.

L'Agence Vatelot se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes, en fonction des négociations menées avec l'acheteur, par l'établissement de conditions de vente particulières, alors acceptées entre les Parties.

Article III. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les documents techniques, produits, photographies remis par l'Agence Vatelot à l'acheteur demeurent la propriété exclusive de l'Agence Vatelot ou de ses fournisseurs, seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle sur ces documents. Ces derniers doivent être rendus à l'Agence Vatelot à sa demande.

L'acheteur s'engage à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle du fournisseur et s'engage à ne les divulguer à aucun tiers.

Article IV. RGPD ET PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément au règlement européen en matière de protection des données personnelles, vous disposez des droits d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition et de rectification sur vos données personnelles sur simple demande par mail (contact@agence-vatelot.fr) ou par courrier : Agence Vatelot 23 rue du passeur 22490 Plouër sur Rance.

Veuillez préciser votre adresse mail, votre nom et prénom, votre numéro de téléphone et votre adresse postale ainsi qu'une copie de votre carte d'identité. Les informations personnelles

demandées sont destinées à la société Agence Vatelot. Elles servent à traiter vos commandes sur le site internet <https://www.florence-vatelot-decoration.fr/> , de vous tenir informé des nouveautés ou informations de l'Agence Vatelot.

Article V. INFORMATIONS PRECOTRACUELLES

L'acheteur reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation puis à la conclusion de la commande, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes CGV et de toutes les informations listées à l'article L. 221-5 du code de la consommation.

Ont ainsi été transmises à l'acheteur qui le reconnaît expressément, de manière claire et compréhensible, les informations suivantes :

- Les caractéristiques essentielles du produit proposé à l'achat ;
- Le prix du produit et/ou le mode de calcul du prix ;
- S'il y a lieu, tous les frais supplémentaires de transport, de livraison ou d'affranchissement et tous les autres frais éventuels exigibles ;
- En l'absence d'exécution immédiate de la commande, la date ou le délai auquel l'Agence Vatelot s'engage à livrer le produit, quel que soit son prix ;
- Les informations relatives à l'identité de l'Agence Vatelot, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, celles relatives aux garanties légales aux fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité, à l'existence et aux modalités de mise en œuvre des garanties et autres conditions contractuelles.

Article VI. COMMANDE

Section 4.01 Description des produits

L'Agence Vatelot s'engage à donner la meilleure représentation possible des coloris, matières et modèles, sans pouvoir en garantir la fidèle reproduction. Les descriptions se réfèrent aux descriptions faites par chacun de ses fournisseurs. Chacun des catalogues engage, dans la limite de ses responsabilités, chacun des fournisseurs et prestataires de l'Agence Vatelot.

Cependant si une erreur de description apparaissait sur un produit, la responsabilité de l'Agence Vatelot ne saurait être engagée sur ce fait.

Les dessins, coloris et photographies illustrent l'ensemble des documents de l'Agence Vatelot à titre indicatif, non contractuel, l'Agence Vatelot se réservant le droit de rectifier en fonction des éléments fournis par les différents fournisseurs et prestataires et ce, sans préavis.

Section 4.02 Conclusion de la commande

Toute vente n'est parfaite qu'à compter de l'acceptation expresse de la commande de l'acheteur par l'Agence Vatelot.

Par cette commande, il faut entendre tout ordre portant sur les produits proposés par l'Agence Vatelot figurant sur ses tarifs, et accepté par l'Agence Vatelot, accompagné du paiement du paiement total de la commande.

Section 4.03 Modification de commande

Toute commande est conclue sous la condition suspensive de stocks disponibles chez le ou les fournisseurs de l'Agence Vatelot.

Si en dépit de la vigilance de l'Agence Vatelot, un ou plusieurs produits désirés étaient en rupture de stock ou en arrêt de production, l'Agence Vatelot en informe l'acheteur dans les meilleurs délais et invite ce dernier à modifier sa commande.

Si cela est possible, l'Agence Vatelot propose un produit aux caractéristiques similaires à l'acheteur. En aucun cas l'Agence Vatelot ne peut être tenu responsable d'une rupture de stock ou de l'arrêt de la production du produit désiré.

En cas d'indisponibilité du produit commandé, l'acheteur aura la possibilité d'annuler la commande de ce produit. L'acheteur aura alors le choix de demander soit le remboursement des sommes versées dans les quatorze (14) jours au plus tard de leur versement, soit l'échange du produit.

Section 4.04 Droit de rétractation

Lorsque la commande est passée par l'acheteur, personne physique agissant à des fins n'entrant pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale, ce dernier dispose à compter de l'acceptation de l'offre, d'un délai de quatorze (14) jours francs pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement.

Le présent droit de rétractation est applicable aux contrats conclus hors établissement entre deux professionnels dès lors que l'objet de ces contrats n'entre pas dans le champ de l'activité principale du professionnel sollicité et que le nombre de salariés employés par celui-ci est inférieur ou égal à cinq.

L'acheteur adresse à l'Agence Vatelot avant l'expiration du délai précité, un courrier recommandé avec accusé de réception indiquant, sans ambiguïté, sa volonté de se rétracter. Il reconnaît avoir reçu avec le devis le formulaire de rétractation.

Le remboursement du montant versé à la commande, comprenant le prix du produit ainsi que les frais de livraison, sera effectué au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la réception du courrier. Les frais d'envoi et de retour du produit restent à la charge exclusive de l'acheteur.

Les retours sont à effectuer dans leur état d'origine et complets (emballage, accessoires, notice, etc.) permettant leur nouvelle commercialisation à l'état neuf, accompagnés de la facture d'achat. Les produits endommagés, salis ou incomplets ne sont pas repris.

Il est rappelé que le présent droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats visés aux dispositions de l'article L. 221-28 du code de la consommation, à savoir notamment les contrats :

1° De fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation ;

- De fourniture de biens ou de services dont le prix dépend de fluctuations sur le marché financier échappant au contrôle du professionnel et susceptibles de se produire pendant le délai de rétractation ;
- De fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés ;
- De fourniture de biens susceptibles de se détériorer ou de se périmérer rapidement ;
- De fourniture de biens qui ont été descellés par le consommateur après la livraison et qui ne peuvent être renvoyés pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé ;
- De fourniture de biens qui, après avoir été livrés et par leur nature, sont mélangés de manière indissociable avec d'autres articles ;
- De travaux d'entretien ou de réparation à réaliser en urgence au domicile du consommateur et expressément sollicités par lui, dans la limite des pièces de rechange et travaux strictement nécessaires pour répondre à l'urgence ;
- Conclut lors d'une enchère publique ;

Article VII. PRIX

L'Agence Vatelot se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais s'engage à appliquer les tarifs en vigueur indiqués au moment de la commande, sous réserve de disponibilité à cette date.

Les prix sont indiqués en euros (€). Ils ne tiennent pas compte des frais de livraison, facturés en supplément et indiqués par le Décorateur d'intérieur préalablement à la conclusion de la commande dans les conditions de l'article 5.02.

Les prix tiennent compte de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) applicable au jour de la commande. Tout changement du taux applicable de TVA sera automatiquement répercuté sur le prix des produits.

Si une ou plusieurs taxes ou contributions, notamment environnementales, venaient à être créées ou modifiées, en hausse comme en baisse, ce changement pourra être répercuté sur le prix de vente des produits.

Toute commande, telle que définie ci-dessus, donne lieu au versement d'un paiement de 100 %.

Hors cas de force majeure, et sous réserve des stipulations de l'article 5.04, toute annulation de la commande par l'Agence Vatelot ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Article VIII. MODE DE PAIEMENT

Le paiement est exigible immédiatement à la commande dans son intégralité, y compris pour les produits en pré commande. L'acheteur doit effectuer le règlement par carte de paiement.

Le paiement sécurisé en ligne par carte bancaire est réalisé par notre prestataire de paiement Stripe.

Les informations transmises sont chiffrées dans les règles de l'art et ne peuvent être lues au cours du transport sur le réseau. Une fois le paiement réalisé par l'acheteur, la transaction est immédiatement débitée après vérification des informations. Conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, l'engagement de payer donné par carte bancaire est irrévocable.

En communiquant ses informations bancaires lors de la vente, l'acheteur autorise l'Agence Vatelot à débiter sa carte du montant relatif au prix indiqué.

L'Agence Vatelot garantit à l'acheteur qu'il dispose des autorisations éventuellement nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi par lui, lors de la validation du bon de commande.

L'Agence Vatelot se réserve le droit de suspendre toute gestion de commande et toute livraison en cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas de non-paiement.

Article IX. LIVRAISON

Section 4.05 Délais de livraison – Résolution

L'Agence Vatelot s'efforce de respecter le délai de livraison indiqué à l'acceptation de la commande, en fonction du délai logistique de référence dans la profession, et à exécuter les commandes, sauf cas force majeure, tel que défini à l'article 10 des présentes CGV.

Les délais de livraison courent à compter de la date à laquelle le fournisseur de l'Agence Vatelot aura accusé réception de la commande.

Nous livrons principalement en France. Pour toutes autres destinations, l'acheteur peut faire une demande de devis par mail : contact@agence-vatelot.fr. Certaines destinations sont concernées par les opérations douanières. Dans ce cas, les frais de douanes sont à la charge de l'acheteur.

Section 4.06 Transfert de la propriété et des risques

Le transfert de la propriété du ou des produits vendus n'interviendra qu'à l'issue du complet paiement du prix par l'acheteur, en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement, peu importe la date de livraison.

De convention expresse, l'Agence Vatelot pourra faire jouer les droits qu'il détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses produits en possession de l'acheteur, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, et l'Agence Vatelot pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours.

Le transfert des risques de perte et de détérioration des produits du fournisseur sera réalisé dès la conclusion de la commande.

Section 4.07 Modalités de livraison

La livraison s'entend du transfert à l'acheteur de la possession physique ou du contrôle du bien. Les produits commandés sont livrés selon les modalités et le délai précisés ci-dessous.

Les produits sont livrés à l'adresse indiquée par l'acheteur sur le bon de commande. L'acheteur devra veiller à son exactitude. Tout produit renvoyé au fournisseur à cause d'une adresse de livraison erronée ou incomplète sera réexpédié aux frais de l'acheteur.

L'acheteur peut, à sa demande, obtenir l'envoi d'une facture à l'adresse de facturation et non à l'adresse de livraison, en validant l'option prévue à cet effet sur le bon de commande.

Si l'acheteur est absent le jour de la livraison, le livreur laissera un avis de passage dans la boîte aux lettres, qui permettra de retirer le colis aux lieu et délai indiqués.

Il appartient à l'acheteur, en cas d'avarie des marchandises livrées ou d'éléments manquants, d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur et en informer le vendeur par mail. Sans cela, l'Agence Vatelot ne pourra donner suite à d'éventuelles réclamations.

La vérification du produit livré est considérée comme effectuée dès lors que l'acheteur ou une personne autorisée par lui, a signé le bon de livraison.

L'acheteur devra confirmer par courrier recommandé ces réserves au transporteur au plus tard dans les un (1) jour ouvrable suivant la réception du ou des articles et transmettre une copie de ce courrier par fax ou simple courrier à l'Agence Vatelot à l'adresse de son siège social.

Si le produit nécessite d'être renvoyé à l'Agence Vatelot, ils doivent faire l'objet d'une demande de retour après de l'Agence Vatelot dans les sept (7) jours suivant la livraison. Toute réclamation formulée hors de ce délai ne pourra être acceptée. Le retour du produit ne pourra être accepté que pour les produits dans leur état d'origine (emballage, accessoires, notice, etc.).

Nous livrons principalement en France. Pour toutes autres destinations, l'acheteur peut faire une demande de devis par mail : contact@agence-vatelot.fr. Certaines destinations sont concernées par les opérations douanières. Dans ce cas, les frais de douanes sont à la charge de l'acheteur.

Section 4.08 Erreurs de livraison

L'acheteur devra formuler auprès de l'Agence Vatelot le jour même de la livraison ou au plus tard le premier jour ouvré suivant la livraison, toute réclamation d'erreur de livraison et/ou de non-conformité des produits en nature ou en qualité par rapport aux indications figurant sur le bon de commande. Toute réclamation formulée au-delà de ce délai sera rejetée.

La réclamation pourra être faite par l'acheteur :

- Par mail : contact@agence-vatelot.fr

Toute réclamation non effectuée dans les règles définies ci-dessus et dans les délais impartis ne pourra être prise en compte et dégage l'Agence Vatelot de toute responsabilité vis-à-vis de l'acheteur.

En cas d'erreur de livraison, tout produit à rembourser devra être retourné au vendeur dans son ensemble et dans son emballage d'origine. Les frais de retour sont à la charge de l'Agence Vatelot.

Section 4.09 Suspension des livraisons

L'Agence Vatelot se réserve notamment le droit de refuser d'effectuer une livraison ou d'honorer une commande émanant de l'acheteur qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration.

Article X. GARANTIE DES PRODUITS

Section 4.10 Garantie légale des vices cachés

Conformément aux articles 1641 et suivants du Code civil, l'Agence Vatelot est garant des vices cachés pouvant affecter le produit vendu. Il appartiendra à l'acheteur de prouver que les vices existaient à la vente du produit et sont de nature à rendre le produit impropre à l'usage auquel il est destiné.

L'acheteur peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix, conformément à l'article 1644 du Code civil.

Toutes les réclamations, demandes d'échange ou de remboursement doivent s'effectuer par mail : contact@agence-vatelot.fr ou par voie postale : Agence Vatelot 23 rue du passeur 22490 Plouër sur Rance.

Article XI. FORCE MAJEURE

Toutes circonstances indépendantes de la volonté des parties empêchant l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension.

La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition.

Seront considérés comme cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourront être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles.

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des tribunaux français :

- Le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements ;
- Les Tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre ;
- L'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux clients ;
- Les épidémies et les mesures sanitaires restrictives prises par les pouvoirs publics.

Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution de la commande sera poursuivie.

Article XII. PORTEE DU CONTRAT

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGV sont tenues pour non-valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Article XIII. NON-RENONCIATION

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes CGV ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Article XIV LANGUE DU CONTRAT

Les présentes CGV sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Article XV. LITIGES

Section 4.11 Médiateur

En cas de litige entre l'Agence Vatelot et l'acheteur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable.

A défaut d'accord amiable, l'acheteur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève l'Agence Vatelot, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée à l'Agence Vatelot.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com ;
- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 11 Place Dauphine – 75001 PARIS.

Section 4.12 Loi applicable et juridiction compétente

Contrat conclu avec un consommateur :

Les présentes CGV sont soumises à l'application du droit français. Le tribunal compétent est le tribunal judiciaire ou de proximité.

Contrat conclu avec un commerçant :

Les présentes CGV sont soumises à l'application du droit français. Le tribunal compétent est le tribunal judiciaire/de commerce de [Saint Brieu].

Annexe 1 - Formulaire de rétractation

À l'attention de

.....

.....

.....

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien ci-dessous :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Commandé le (*) / reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

.....

.....

.....

Adresse du (des) consommateur(s) :

.....

.....

.....

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

() Rayez la mention inutile.*